

**COMPAS - COORDINATION MUTUALISEE DE
PROXIMITE POUR L'APPUI ET LE SOUTIEN**

C.H.U. de Nantes, 5 allée de l'île Gloriette

44093 NANTES CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

COMPAS - COORDINATION MUTUALISEE DE PROXIMITE POUR L'APPUI ET LE SOUTIEN

Siège social : C.H.U. de Nantes, 5 allée de l'île Gloriette - 44093 Nantes cedex

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de COMPAS - COORDINATION MUTUALISEE DE PROXIMITE POUR L'APPUI ET LE SOUTIEN,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de COMPAS - COORDINATION MUTUALISEE DE PROXIMITE POUR L'APPUI ET LE SOUTIEN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

III - OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'application du nouveau règlement ANC 2023-03.

IV - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V - VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

VI - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 01-06-2026

HLP Audit

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique

DocuSigned by:

De Neuville Hugues

91A4B3CF3F4E4AF...

Hugues de NEUVILLE

Associé

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

ASSOCIATION COMPAS

BILAN ACTIF AU 31/12/2025

ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	30 971,50 €	1 873,91 €	29 097,59 €	
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, Avances et acomptes				15 014,70 €
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	183 526,17 €	71 371,44 €	112 154,73 €	142 742,49 €
Installations techniques, matériel et outillage industriels	88 237,13 €	50 947,36 €	37 289,77 €	46 134,44 €
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées			- €	
Autres titres immobilisés	16 965,51 €		16 965,51 €	16 520,84 €
Prêts				
Autres immobilisations financières			- €	
Total I	319 700,31 €	124 192,71 €	195 507,60 €	220 412,47 €
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	49 665,00 €		49 665,00 €	45 716,00 €
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	12 708,11 €		12 708,11 €	25 606,99 €
Charges constatées d'avance	36 085,44 €		36 085,44 €	
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme				
Disponibilités	589 261,74 €		589 261,74 €	559 885,14 €
Charges constatées d'avance				33 431,65 €
Total II	687 720,29 €	- €	687 720,29 €	664 639,78 €
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif(V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 007 420,60 €	124 192,71 €	883 227,89 €	885 052,25 €

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

ASSOCIATION COMPAS		
BILAN PASSIF AU 31/12/2025		
PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	681 932,05 €	648 807,44 €
Excédent ou déficit de l'exercice	30 627,50 €	33 124,61 €
Situation nette (sous total)	712 559,55 €	681 932,05 €
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	26 458,81 €	38 799,13 €
Provisions réglementées		
Total I	739 018,36 €	720 731,18 €
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	49 312,63 €	93 943,01 €
Total II	49 312,63 €	93 943,01 €
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provi: Autres créances		
Total III	- €	- €
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	55 801,16 €	44 011,51 €
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	33 254,46 €	24 861,32 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 389,84 €	
Autres dettes	1 451,44 €	1 505,23 €
Produits constatés d'avance		
Total IV	94 896,90 €	70 378,06 €
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	883 227,89 €	885 052,25 €

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

ASSOCIATION COMPAS		
COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025		
COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	17 116,00 €	14 112,00 €
Ventes de biens		
Ventes de biens et services		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	215 927,08 €	187 927,77 €
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	617 340,32 €	621 000,00 €
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	- €	- €
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	- €	2 095,00 €
Mécénats	- €	- €
Legs, donations et assurances-vie	- €	- €
Contributions financières	- €	- €
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	- €	- €
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	- €	- €
Utilisations des fonds dédiés	44 630,38 €	- €
Autres produits	1 299,99 €	4,56 €
Total I	896 313,77 €	825 139,33 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	33 062,11 €	26 743,62 €
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	224 764,02 €	215 682,43 €
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	38 887,91 €	33 711,91 €
Salaires	369 434,30 €	339 924,93 €
Cotisations sociales	153 974,66 €	133 502,58 €
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	46 399,36 €	41 643,02 €
Instruments financiers à terme	- €	- €
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	- €	- €
Reports en fonds dédiés	- €	11 091,77 €
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres charges	103,86 €	0,77 €
Total II	866 626,22 €	802 301,03 €
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	29 687,55 €	22 838,30 €
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	- €	- €
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	939,95 €	1 268,92 €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	- €	- €
Différences positives de change	- €	- €
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	- €	- €
Total III	939,95 €	1 268,92 €
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	- €	- €
Intérêts et charges assimilées	- €	- €
Différences négatives de change	- €	- €
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	- €	- €
Total IV	- €	- €
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	939,95 €	1 268,92 €
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	30 627,50 €	24 107,22 €

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	- €	9 017,39 €
Sur opérations en capital	- €	- €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	- €	- €
Total V	- €	9 017,39 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	- €	- €
Sur opérations en capital	- €	- €
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	- €	- €
Total VI	- €	- €
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	- €	9 017,39 €
Participation des salariés aux résultats (VII)	- €	- €
Impôts sur les bénéfices (VIII)	- €	- €
Total des produits (I + III + V)	897 253,72 €	835 425,64 €
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	866 626,22 €	802 301,03 €
EXCEDENT OU DEFICIT	30 627,50 €	33 124,61 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	- €	- €
Prestations en nature	- €	- €
Bénévolat	- €	- €
TOTAL	- €	- €
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	- €	- €
Mises à disposition gratuite de biens	- €	- €
Prestations en nature	- €	- €
Personnel bénévole	- €	- €
TOTAL	- €	- €

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4



Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

ANNEXE AU 31/12/2025

DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES ET DES MOYENS MIS EN OEUVRE

L'association COMPAS a pour objet de coordonner, promouvoir toutes actions dans le domaine des soins palliatifs et de l'accompagnement des personnes en fin de vie.

Dans ce but, l'association a pour vocation à :

- Développer l'échange des compétences et des informations sur les patients notamment par une évaluation de la situation des patients et l'utilisation d'un dossier de liaison.
- Améliorer la prise en charge des patients.
- Coordonner la prise en charge des patients à domicile.
- Harmoniser les pratiques professionnelles en s'appuyant sur des guides de bonnes pratiques.
- Inscrire les différents adhérents dans une démarche qualité d'amélioration des pratiques.
- Assurer la formation continue des professionnels, initier des actions de recherche et élaborer des outils pour répondre aux besoins des patients.
- Animer le réseau des acteurs du territoire de santé

L'association est un réseau "inter-établissement" et "ville-hôpital" s'ouvrant à l'ensemble des acteurs de santé : établissements de soins, médecine libérale, centres de santé, maisons de retraite, bénévoles.

L'association a deux orientations majeures :

- En inter établissement : favoriser le lien et l'appui aux soignants institutionnels par l'intervention d'une équipe mobile pluridisciplinaire.
- A domicile, dans un esprit de mise en lien des différents acteurs de proximité afin de favoriser le maintien à domicile et faciliter le parcours de santé du patient.

L'association a également pour objet d'animer des projets d'information et de sensibilisation auprès des usagers.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES

L'association a appliqué le règlement ANC n°2023-03 pour prendre en compte des changements induits par le règlement ANC 2022-06 sur le règlement ANC n°2014-03 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ce changement de réglementation se traduit par des reclassements au sein des produits d'exploitation et des charges d'exploitation. Notamment, la quote-part de subvention d'investissement virée au résultat présentée en produits exceptionnels dans les compte clos le 31 décembre 2024 est présentée dans la ligne "Concours publics et subventions d'exploitation" dans les comptes clos le 31 décembre 2025."

REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2022-06 modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif à au plan comptable général sous réserve des dispositions spécifiques incluses dans les règlements ANC n°2018-06 et ANC n°2023-03 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des dits comptes annuels.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4



Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et conformément aux hypothèses de base :

- Image fidèle
- Comparabilité, continuité de l'activité,
- Régularité et sincérité
- Prudence,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Pour être inscrites au bilan, les immobilisations doivent être identifiables, porteuses d'avantages économiques futurs, contrôlées par l'entité et évaluées de façon fiable.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entité, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements et dépréciation des immobilisations

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire.

Toutefois, l'entité a retenu la durée d'usage en application des mesures de simplification offertes pour les PME.

Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'acquisition, y compris les frais accessoires, constitués des droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition, ou par la valeur d'apport.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les dépréciations sont évaluées créance par créance.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Fonds propres

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4



Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

Les subventions d'investissement octroyées à l'association sont enregistrées conformément à l'article 312-1 du règlement ANC 2014-03, dans le compte 131000 « Subventions d'investissement », avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés, dans le compte 747000.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture à 49 313 euros. Un tableau de variation des fonds dédiés est présenté dans l'annexe conformément au règlement ANC 2018-06.

Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations

Les cotisations sont comptabilisées à l'émission des factures.

AUTRES INFORMATIONS

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 7 184 € TTC.

Parmi cette somme, 7 184 € correspondent à des prestations entrant dans les diligences directement liées à la mission de commissariat aux comptes.

Information sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

L'association ayant peu de salarié propre, il a été décidé de ne pas communiquer l'information afin de conserver l'anonymat des salariés concernés.

Effectif moyen

L'effectif moyen salarié du 01/01/2025 au 31/12/2025 s'élève à 6,69 salariés. Il était de 6,46 au 31/12/2024.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En 2024, l'ARS a attribué à COMPAS une subvention de 35 000€ pour la mise en place d'une cellule d'animation régionale en soin palliatif. Cette mission a été attribuée à une autre structure, les fonds dédiés comptabilisés au 31/12/2024 ont été repris en totalité. L'ARS n'a pas demandé de remboursement mais la somme de 35 000€ a été déduite du versement de la subvention 2025.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4



Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

Etat des immobilisations

Immobilisations	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	957	30 015		30 972
Incorporelles en cours	15 015	7 500	22 515	0
Total immobilisations incorporelles (I)	15 972	37 515	22 515	30 972
Installations générales agencements divers	183 526			183 526
Matériel industriel	218			218
Matériel de transport	30 539			30 539
Matériel de bureau et informatique	31 771	6 050	1 690	36 131
Mobilier	21 350			21 350
Total immobilisations corporelles (II)	267 403	6 050	1 690	271 763
Immobilisations financières (III)	16 521	445		16 966
Total général (I + II + III)	299 897	44 009	24 205	319 702

Etat des amortissements

Amortissements	Durée d'utilisation ou Tx d'amort (indiquer le cas échéant, la fourchette retenue)	Mode d'amortissement	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Fonds commercial						0
Autres immobilisations incorporelles	3 ans	Linéaire	957	917		1 874
Total immobilisations incorporelles (I)			957	917	0	1 874
Installations générales agencements divers	6 ans	Linéaire	40 784	30 588		71 371
Matériel industriel	1 an	Linéaire	218			218
Matériel de transport	1 à 5 ans	Linéaire	6 852	7 008		13 859
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans	Linéaire	23 285	5 321	1 690	26 916
Mobilier	3 à 10 ans	Linéaire	7 388	2 566		9 954
Total immobilisations corporelles (II)			78 527	45 482	1 690	122 319
Total général (I + II)			79 484	46 399	1 690	124 193

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4



Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an	
De l'actif immobilisé				
De l'actif circulant				
Clients et comptes rattachés	49 665	49 665		
Personnel et comptes rattachés				
Organismes sociaux				
Autres impôts, taxes et assimilés	12 592	12 592		
Débiteurs divers	116	116		
Charges constatées d'avance	36 085	36 085		
Dettes	Montants bruts	Echéances à moins d'un an	Echéance à plus d'un an	Echéance à plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	60 191	60 191		
Personnel et comptes rattachés	692	692		
Organismes sociaux	27 751	27 751		
Dettes fiscales	4 812	4 812		
Autres dettes	1 451	1 451		
Produits constatés d'avance				

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer	Exercice clos au 31/12/2025	Exercice clos au 31/12/2024
Fournisseurs - factures non parvenues	42 824	40 441
Dettes fiscales et sociales	3 884	3 946
Autres dettes	1 380	1 505
Produits à recevoir	Exercice clos au 31/12/2025	Exercice clos au 31/12/2024
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	116	3 064

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4



Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Exercice clos au 31/12/2025	Exercice clos au 31/12/2024
Produits :	D'exploitation		
	Financiers		
	Exceptionnels		
TOTAL		0	0
Charges constatées d'avance		Exercice clos au 31/12/2025	Exercice clos au 31/12/2024
Charges :	D'exploitation	36 085	33 432
	Financières		
	Exceptionnelles		
TOTAL		36 085	33 432

Tableau de subventions d'exploitations

Concours publics et subventions	Union Européenne	Etat	Collectivités territoriales	ARS	Autres	Montant au 31/12/2025
Concours publics						-
Subventions d'exploitation			1 000	604 000		605 000
Subventions d'investissements						-
TOTAL	0	0	1 000	604 000	0	605 000

Répartition du chiffre d 'affaire

Ventilation du CA par catégorie d'activités	2025	2024
Prestations de service	2 603	1 718
Prestations formations continus	213 324	186 210
Cotisations	17 116	14 112
TOTAL	233 043	202 040

Variations des fonds dédiés

Variation des fonds issus de	A l'ouverture de l'exercice	Report	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont amortissements		Montant	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation						0	
ARS FIR	47 852					47 852	
ARS FIR 2024	11 092		9 630			1 461	
Subvention FIR 2023 mise en œuvre d'une cellule d'animation en soins palliatifs	35 000		35 000			0	
Contributions financières d'autres						0	
Ressources liées à la générosité du public						0	
TOTAL	93 944	0	44 630	0	0	49 313	0

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4



Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

Variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	À L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RÉSULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	À LA CLÔTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	648 807	33 125			681 932
Excédent ou déficit de l'exercice	33 125	-33 125	30 628	0	30 628
Situation nette	681 932	0	30 628	0	712 560
Fonds propres consommables	0	0	0	0	0
Subventions d'investissement	38 799		880	13 220	26 459
Provisions réglementées	0		0	0	0
TOTAL	720 731	0	31 508	13 220	739 018